



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enfance martyre

Question écrite n° 43342

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale sur l'augmentation du nombre d'enfants maltraités. 65 000 enfants étaient en danger en France en 1995, selon l'Observatoire de l'action sociale, qui mentionne 9 000 cas de plus qu'en 1994. Si une partie de la progression s'explique par une meilleure appréhension du phénomène, la tendance à l'aggravation est néanmoins réelle. C'est pourquoi il demande quelles sont les intentions du Gouvernement afin de venir en aide à l'enfance maltraitée.

Texte de la réponse

Le 20 novembre dernier, dans le cadre de la première journée nationale des droits de l'enfant, le Premier Ministre a présenté le programme gouvernemental « Agir pour la protection des enfants maltraités » et a annoncé que la protection des enfants maltraités serait « grande cause nationale » en 1997. Ce programme comprend un projet de loi renforçant la prévention et la répression des atteintes sexuelles sur les mineurs, ainsi qu'un plan d'action en cinq volets pour l'année 97 : aide aux victimes ; sensibilisation et information des publics ; formation des intervenants ; coordination des acteurs ; action internationale.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43342

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5145

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 860